

**MODIFICATION 003
CSPS-RFP-22JP-0931/A**

À tous les soumissionnaires :

Le but de cette modification vise à tenir compte de ce qui suit :

Questions et réponses

Question n° 7 :

Dans l'annexe B, confirmer que le calcul du coût doit être la moyenne de A+B+C fois D (et non la moyenne de A-E fois F) ?

Réponse # 7 :

Oui, c'est correct. Il devrait indiquer la moyenne de A à C fois D. Voir la modification 1 de la sollicitation.

Question n° 8 :

Pour la section 3.1 de l'annexe B, quelle est la méthode suggérée pour calculer le coût total estimé ? Devrions-nous utiliser notre taux horaire multiplié par la moyenne de 70-90 (c.-à-d. 80) projets par mois et la moyenne de 60-90 (c.-à-d. 75) projets par minute ?

Réponse n° 8 :

Le coût total estimé sera saisi par l'EFPC lors de l'attribution du contrat.

Question # 9 :

Pour l'option année 1 et l'option année 2, nos taux horaires doivent-ils être les mêmes ? S'ils peuvent être différents, voulez-vous que nous fassions la moyenne des coûts à ne pas dépasser pour remplir le seul coût à ne pas dépasser ?

Réponse n° 9 :

Non, il n'est pas nécessaire qu'ils soient identiques. Vous pouvez avoir un taux horaire différent pour la période initiale du contrat, l'option 1 et l'option 2. Tout ce dont nous avons besoin, ce sont vos taux horaires pour la période initiale, l'option 1 et l'option 2. Le coût "à ne pas dépasser" sera saisi par l'EFPC lors de l'attribution du contrat.

Question # 10 :

L'amendement 002, réponse 3, indique que les fichiers mp4. ne sont pas nécessaires. Cela signifie-t-il qu'il n'est pas nécessaire de fournir les fichiers vidéo sous-titrés, mais seulement les fichiers sous-titrés au format SRT/XML ?

Réponse # 10 :

Pour les besoins de l'évaluation, les fichiers mp4 avec les sous-titres ouverts seront requis pendant le processus d'évaluation. En termes de produits livrables pour le contrat proposé, les sous-titres ouverts doivent être livrés sous forme de séquences PNG ou de fichiers .SRT séparés.

Question n° 11 :

Sommes-nous tenus de divulguer que nous sommes actuellement sous contrat avec l'EFPC pour fournir des services d'accessibilité ?

Réponse # 11 :

Non

Question # 12 :

Est-il acceptable d'inclure des échantillons récents de notre travail en matière d'accessibilité que nous avons fourni à l'EFPC dans le cadre de notre contrat actuel ?

Réponse # 12 :

Oui, à condition qu'ils soient conformes aux paramètres indiqués.

Question n° 13 :

Sommes-nous tenus de divulguer nos travaux antérieurs ou actuels avec d'autres clients gouvernementaux ?

Réponse # 13 :

Seulement si vous l'utilisez dans le cadre de votre offre pour répondre aux critères obligatoires ou cotés.

Question n° 14 :

En ce qui concerne la notation des échantillons, y a-t-il d'autres critères (autres que ceux énumérés) qui entreraient en ligne de compte dans la façon dont les points sont attribués pour évaluer la qualité des échantillons à fournir ?

Réponse # 14 :

Il n'y a pas d'autres critères que ceux énumérés.

Question n° 15 :

Où faut-il répondre à la question de la partie 2 (2.3) ? Doit-on y répondre dans le document de proposition technique ou dans le document de proposition de certification ?

Réponse # 15 :

Il est possible de répondre à cette question directement dans la DP, au point 2.3.

Question n° 16 :

Confirmer que l'annexe C et l'annexe D sont des documents types.

Réponse n° 16 :

L'annexe C est un document type (modèle) qui sera utilisé pour délivrer les autorisations de tâches. L'annexe D est l'exigence de sécurité qui fait partie du contrat.

Question n° 17 :

Devons-nous aborder la section IV : Exigences supplémentaires et fournir des informations relatives à la sécurité comme indiqué dans la section 3.1.4 et la partie 6 ? Ces renseignements doivent-ils être fournis dans un document de proposition distinct intitulé Section IV : Renseignements supplémentaires ? Devons-nous remplir la liste de contrôle des exigences de sécurité (<https://www.tbs-sct.canada.ca/tbsf-fsct/350-103-nf.pdf>) ?

Réponse n° 17 :

Ces informations ne sont pas requises à la clôture de l'appel d'offres, mais elles le seront avant l'attribution du contrat par le(s) soumissionnaire(s) retenu(s).

Question n° 18 :

En ce qui concerne MT2 - ÉCHANTILLONS DE PRODUCTION VIDÉO, il est indiqué :

"Le soumissionnaire doit fournir une démonstration en format numérique (électronique) contenant cinq (5) échantillons de productions antérieures pour démontrer son expérience et sa capacité à produire des fichiers d'accessibilité, y compris des transcriptions, des transcriptions descriptives et des sous-titres codés. L'échantillon doit inclure tous les fichiers mentionnés précédemment ainsi qu'un exemple de vidéo avec sous-titrage ouvert pour l'accessibilité linguistique (sous-titres)."

Question :

Comme ces fichiers vidéo sont assez volumineux, est-il possible de soumettre ces fichiers spécifiques (ainsi que le reste de notre soumission) via Dropbox à l'adresse e-mail solicitation-sollicitation@cspc-efpc.gc.ca ? Sinon, veuillez nous indiquer comment vous préférez que nous soumettions les échantillons vidéo.

Réponse n° 18 :

Un lien Dropbox sera suffisant.

Question n° 19 :

Étant donné que plusieurs fournisseurs seront sélectionnés, ces derniers devront-ils travailler ensemble sur les projets ou devront-ils réaliser tous les aspects d'un seul projet ?

Réponse n° 19 :

Les fournisseurs ne seront pas tenus de travailler ensemble. Chaque fournisseur devra réaliser tous les aspects d'un seul projet.

Question n° 20 :

Les fournisseurs seront-ils tenus de fournir la traduction, la transcription verbatim, la transcription descriptive, le sous-titrage ouvert et le sous-titrage codé pour un seul programme, ou ces services seront-ils répartis entre les deux fournisseurs retenus ?

Réponse n° 20 :

Les fournisseurs devront fournir la traduction, la transcription du verbatim, la transcription descriptive, le sous-titrage libre et le sous-titrage codé pour un seul programme.

Question n° 21 :

L'EFPC prendra-t-elle en considération les offres qui ne fournissent qu'un service de transcription ou de sous-titrage, mais pas de traduction (par exemple) ou toutes les caractéristiques de l'offre sont-elles requises ?

Réponse n° 21 :

Puisque les produits sont bilingues par nature, le fournisseur devra être en mesure de fournir des services dans les deux langues officielles. La traduction est l'un de ces services que le fournisseur devra avoir à sa disposition.

Question n° 22 :

Dans l'amendement 002, réponse #2, pouvez-vous préciser si le volume cité est de 70-90 programmes par mois, par an, ou pour la durée du contrat, y compris les années optionnelles (3 ans au total) ?

Réponse n° 22 :

Le nombre total estimé de programmes est de 70-90 par an.

Question n° 23 :

Dans la section 4.1.1.3 Définitions et exemples de fichiers d'accessibilité, page 13 de l'appel d'offres original, il est indiqué que "Le type de fichier requis pour le sous-titrage ouvert est la vidéo .mp4", mais dans l'amendement 002, réponse #3, vous dites que vous "n'avez pas besoin de vidéo mp4". Pouvez-vous clarifier cette apparente contradiction ?

Réponse n° 23 :

Il y a une erreur dans la section 4.1.1.3 Définitions et exemples de fichiers d'accessibilité, page 13. Le type de fichier requis pour le sous-titrage ouvert est une séquence .png ou une séquence .tiff correctement synchronisée pour être superposée dans Premiere Pro. Voir la modification 2 de la sollicitation.

Question n° 24 :

Pouvez-vous préciser si le délai d'exécution de 5 jours fait référence à 5 jours ou à 5 jours ouvrables (sans compter les week-ends ou les jours fériés) ?

Réponse n° 24 :

Le délai de 5 jours fait référence à 5 jours ouvrables (à l'exclusion des week-ends et des jours fériés).

Question n° 25 :

Allez-vous considérer les propositions qui ont de l'expérience dans les services de transcription et de sous-titrage en dehors des dates indiquées pour les échantillons ? Par exemple, des vidéos créées après mars 2022 ?

Réponse n° 25 :

Nous accepterons les propositions qui ont de l'expérience dans les services de transcription et de sous-titrage en dehors des dates indiquées si ces dates sont plus récentes que mars 2022.

Modification 001 à la demande de soumissions

Le but de la modification de l'invitation 001 est de modifier l'annexe B – Base de Paiement

Par conséquent, l'annexe B - Base de Paiement est **SUPPRIMÉ DANS SON INTÉGRALITÉ** et remplacée par ce qui suit :

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

1. Taux Fermes

L'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement suivante pour les travaux exécutés conformément au contrat.

Remarques à l'intention des soumissionnaires

Les colonnes D et E seront utilisées à des fins d'évaluation uniquement et seront supprimées à l'attribution du contrat.

2. Tableau 1 – Taux horaires fermes

Niveau de service	Contrat initial Année 1 De la date d'attribution du contrat à 1 an à compter de la date d'attribution du contrat	Période optionnelle 1 Du ____ au ____ (pour une période supplémentaire d'un an)	Période optionnelle 2 Du ____ au ____ (pour une période supplémentaire d'un an)	Nombre d'heures*	Coût** (moyenne de A à C multipliée par D)
	A	B	C	D	E
produits d'accessibilité	____\$/h	____\$/h	____\$/h	10	____\$

* Ne pas modifier le nombre d'heures inscrits à la colonne F. Ces données représentent une proportion du volume de travail à prévoir. Il sera utilisé à des fins d'évaluation uniquement et sera supprimé à l'attribution du contrat.

** La moyenne est calculée en additionnant A+B+C et en divisant la somme par 3. Ce montant sera ensuite multiplié par 10 pour nous donner le coût qui sera utilisé à des fins d'évaluation.

Les colonnes D et E seront supprimées à l'attribution du contrat.

3. Coût total estimé

3.1 Période du contrat initial – de la date d'attribution du contrat à 1 an à compter de la date d'attribution du contrat

Le coût estimative total de la période initiale du contrat ne doit pas dépasser ____ \$(À confirmer à l'attribution du contrat) (par contrat), excluant les taxes applicables.

Le coût estimative total des périodes d'option, s'ils sont exercés, ne doit pas dépasser ____ \$(À confirmer à l'attribution du contrat) (par contrat), excluant les taxes applicables, par option d'un an.

Modification 002 à la demande de soumissions

Le but de la modification de l'invitation 002 est de modifier la section 4.1.1.3 - Définitions et exemples de fichiers d'accessibilité

Par conséquent, la section 4.1.1.3 - Définitions et exemples de fichiers d'accessibilité est **SUPPRIMÉ DANS SON INTÉGRALITÉ** et remplacée par ce qui suit :

4.1.1.3 Définitions et exemples de fichiers d'accessibilité

Transcription : Création d'un document de compte rendu intégral d'une source vidéo ou audio d'origine. Ce document reflète les mots prononcés dans la source d'origine, et ce, dans toute langue où ils ont été prononcés. Le type de fichier exigé est un document Word (DOCX).

Traduction : Ce terme désigne les transcriptions qui ont été traduites de façon à obtenir le texte complet de la source d'origine dans une seule langue. La création des traductions nécessite DEUX documents, soit une version de la transcription entièrement en anglais et une version de la transcription entièrement en français. Le type de fichier exigé est un document Word (DOCX).

Transcription descriptive : Transcriptions traduites, soit une dans chacune des langues officielles, comprenant une description de tout élément visuel pertinent et l'identification du locuteur pour les malvoyants. Ces transcriptions comprendront la description de l'information qui N'EST PAS présentée dans l'audio et qui est essentielle à la compréhension du contexte du média d'origine. Elles ne comprendront pas des renseignements superflus qui ne sont pas pertinents dans le contexte, comme la description des vêtements des participants ou de l'animation des logos ou du texte. Le type de fichier exigé est un document Word (DOCX).

Exemple :

[Taki Sarantakis – président de l'École de la fonction publique du Canada – parle]

Taki Sarantakis : Bonjour, je m'appelle Taki Sarantakis et je suis président de l'École de la fonction publique du Canada. À l'École, nous accordons une grande importance à la création d'une meilleure fonction publique et à la formation des fonctionnaires pour l'avenir. Cela s'explique entre autres par le fait que le monde change rapidement. Notre monde est marqué par les perturbations. En tant que fonctionnaire au sein de la fonction publique du Canada, vous devez comprendre que vous évoluez dans un monde marqué par les perturbations. Permettez-moi de puiser dans la sagesse que j'ai acquise au fil des ans et de prendre quelques minutes pour vous expliquer ce que signifie vivre à l'ère des perturbations.

[Le titre de la diapositive est « Quelques leçons à l'ère de perturbations ». Le sous-titre est « La seule constante, c'est le changement ».]

Les perturbations ne sont que des changements, mais il s'agit d'un type particulier de changement. C'est un changement qui est si considérable et rapide qu'il perturbe l'équilibre actuel. C'est un peu ce que nous sommes en train de vivre en ce moment. Et j'aimerais illustrer mes propos de différentes façons. Je vais donc vous montrer des images de certains objets.

[L'image d'une vidéocassette apparaît.]

Plusieurs d'entre vous sauront ce que c'est, mais, selon votre âge, vous pourriez ne pas le savoir.

[L'image d'un CD apparaît à côté de la vidéocassette.]

Vous savez probablement tous ce que c'est.

[L'image du premier iPod apparaît.]

Certains d'entre vous savent ce que c'est. Il y en a sûrement qui ont déjà pensé que c'était la huitième merveille du monde. Parallèlement, d'autres se demandent ce que ça peut bien être.

[Les trois images sont remplacées par la photo d'un ancien appareil fixé à une plateforme en bois.]

Il s'agit d'un émetteur de code Morse.

Sous-titres visibles : Texte apparaissant à l'écran à des fins linguistiques. Il s'agit d'un sous-titre qui est ajouté de manière permanente à la source vidéo. Les sous-titres visibles seront créés au moyen de la transcription et apparaîtront dans les sections de la vidéo où les gens s'expriment dans l'autre langue. Tous les produits de l'EFPC doivent avoir une version anglaise et une version française. Dans le cas d'un produit bilingue, dans la version anglaise, tous les segments où on s'exprime en français nécessiteront des sous-titres en anglais et vice versa. Si la vidéo est dans une seule langue, seule la version dans l'autre langue officielle nécessitera des sous-titres visibles. Par exemple, dans le cas d'une vidéo où les conférenciers ne s'expriment qu'en anglais, il y aura des sous-titres visibles partout dans la version française. Le type de fichier requis pour le sous-titrage ouvert est une séquence .png ou une séquence .tiff correctement synchronisée pour être superposée dans Premiere Pro.

Sous-titres codés : Texte apparaissant dans un lecteur ou une interface vidéo et pouvant être activé ou désactivé. Les sous-titres codés sont créés à partir des traductions, et ils sont requis dans chacune des langues officielles, pour les malentendants. Les types de fichiers requis pour le sous-titrage codé sont à la fois les formats SRT et XML.